



N° 234-INSP.



ELECTRO-TEST

V.Z.W.
ASBL

Herkstraat 33 - 1820 Melsbroek

Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder :

Gestionnaire de réseau de distribution :

TECTEO

Nr teller :

N° comp :

92824384

Verslag van onderzoek:

Rapport de contrôle:

N°: 121/0438

EAN code:

N-C

Aard onderzoek	: AREI	86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	276	276bis	TT	TN	IT	Voorsch. netbeheerder
Genre de contrôle	: RGIE	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Prescription du gest. de réseau de distr. <input type="radio"/>

Plaats van het onderzoek :

Lieu du contrôle :

20 rue du Camailix 4040 Herstal

Datum van het onderzoek :

Date du contrôle :

05/06/2013

Ik. / C.I. :

Inspecteur :

D. MALARA

Onderzoek / Contrôle : Woning / maison Apart.

magasin/vel

Spanning :	230	Meter / bord verbinding :	XVB 4 x 10 + 10	Max. beveiliging :	63A
Tension :		Liaison compteur-tableau :		Protection max. :	

Aardelectrode :	PIQUET	Isolatie :	5	Mohm	Aantal verdeelborden :	1
Electrode de terre :	15 Ohm	Isolement :			Nombre de tableaux :	

Differentieelschakelaars			Aantal eindstroombanen :	Test ΔIn		1.ΔIn		AREI / RGIE		
In (A)	Δ In (mA)	type		OK	NOK	OK	NOK	270	271bis	278
63	300	A	TOUS	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Visueel nazicht : algemeen :	OK	NOK	directe aanraking :	OK	NOK	Indirecte aanraking :	OK	NOK
Contrôle visuel : générale :	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	contact direct :	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Contact indirect :	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Aansluitingen :	OK	NOK	Potentiaalvereffeningen :	OK	NOK
Raccordements :	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Liaisons equipotentiëlles :	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Inbreuken / Infractions : (zie keerzijde / voir verso)

Opmerkingen / Remarques : *cléant*

note: colonne a raccorder au comptage

Besluit / Conclusion		Niet conform	Conform	N° vorig rapport
De installatie is niet conform met het AREI en mag niet tijdelijk in dienst gesteld worden in dienst blijven.		276bis AK	274 AK	
L'installation est niet pas conforme au RGIE et peut ne peut pas temporairement être mise en service + rester en service.		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	
De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.		271 AK	271 HK	
L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Het ééndraadschema en opstellingschema werden voor gezien getekend en stemmen overeen met de installatie.		276 AK	271 HK	
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont conformes avec l'installation.		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
- Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen. Herkorting uiterlijk 1 jaar na keuringsdatum.				
- Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Nouveau contrôle au plus tard un an après date de contrôle.				
Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben uiterlijk op: 05/06/2018				
La visite de contrôle prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le :				
o Het controlebezoek voorzien door art. 276bis van het A.R.E.I. moet plaats hebben uiterlijk 18 maanden na de datum van de verkoopakte.				
La visite de contrôle prévue par l'art. 276bis du R.G.I.E. doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente.				
voor de directeur, de inspecteur / pour le directeur, l'inspecteur: <i>D. MALARA</i>				

NOTE : a) l'obligation de conserver le P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique; c) l'obligation d'aviser immédiatement le S.P.F. ayant l'Énergie dans ses attributions, de tout accident survenu sur personnes et/ou, directement ou indirectement, à la présence d'électricité; d) l'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapp. EIS/EI.1.1.04



N° 234-INSP.



ELECTRO-TEST

V.Z.W. ASBL

Kerkstraat 33 - 1820 Melsbroek

Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder :

Gestionnaire de réseau de distribution :

TECTEO

Nr teller :

N° comp :

92821384

Verslag van onderzoek:

Rapport de contrôle:

N°: 121/0138

EAN code

N.C.

Table with columns for Aard onderzoek, Genre de contrôle, and various electrical parameters like AREI, RGIE, 86, 87/86, etc.

Plaats van het onderzoek : 20, rue du Curateur 4040 Herstal.
Lieu du contrôle :

Datum van het onderzoek : 05/06/2013
Date du contrôle :

Ik. / C.I. :
Inspecteur : D. MALARA

Onderzoek / Contrôle : Woning / maison / Appartement

Spanning : 230 Meter / bord verbinding : XVB 4x10+10 Max. beveiliging : 63A
Tension : Liaison compteur-tableau : Protection max. :

Aardelektrode : PIQUET Isolatie : 5 Mohm Aantal verdeelborden : 1
Electrode de terre : 15 Ohm Isolement : Nombre de tableaux :

Table with columns for Differentieelschakelaars, Aantal eindstroombanen, Test ΔIn, 1. ΔIn, and AREI / RGIE.

Visueel nazicht : algemeen : OK NOK directe aanraking : OK NOK
Contrôle visuel : générale : contact direct : Indirecte aanraking : OK NOK
Contact indirect :

Aansluitingen : OK NOK Potentialavereffeningen : OK NOK
Raccordements : Liaisons equipotentiëles :

Inbreuken / Infractions : (zie keerzijde / voir verso) VISUM :
Opmerkingen / Remarques : Datum/date :

Handwritten notes:
Obs: colonne a raccorder au comptage

Table with columns for Niet conform, Conform, and N° vorig rapport, containing specific test results for 276bis AK, 274 AK, etc.

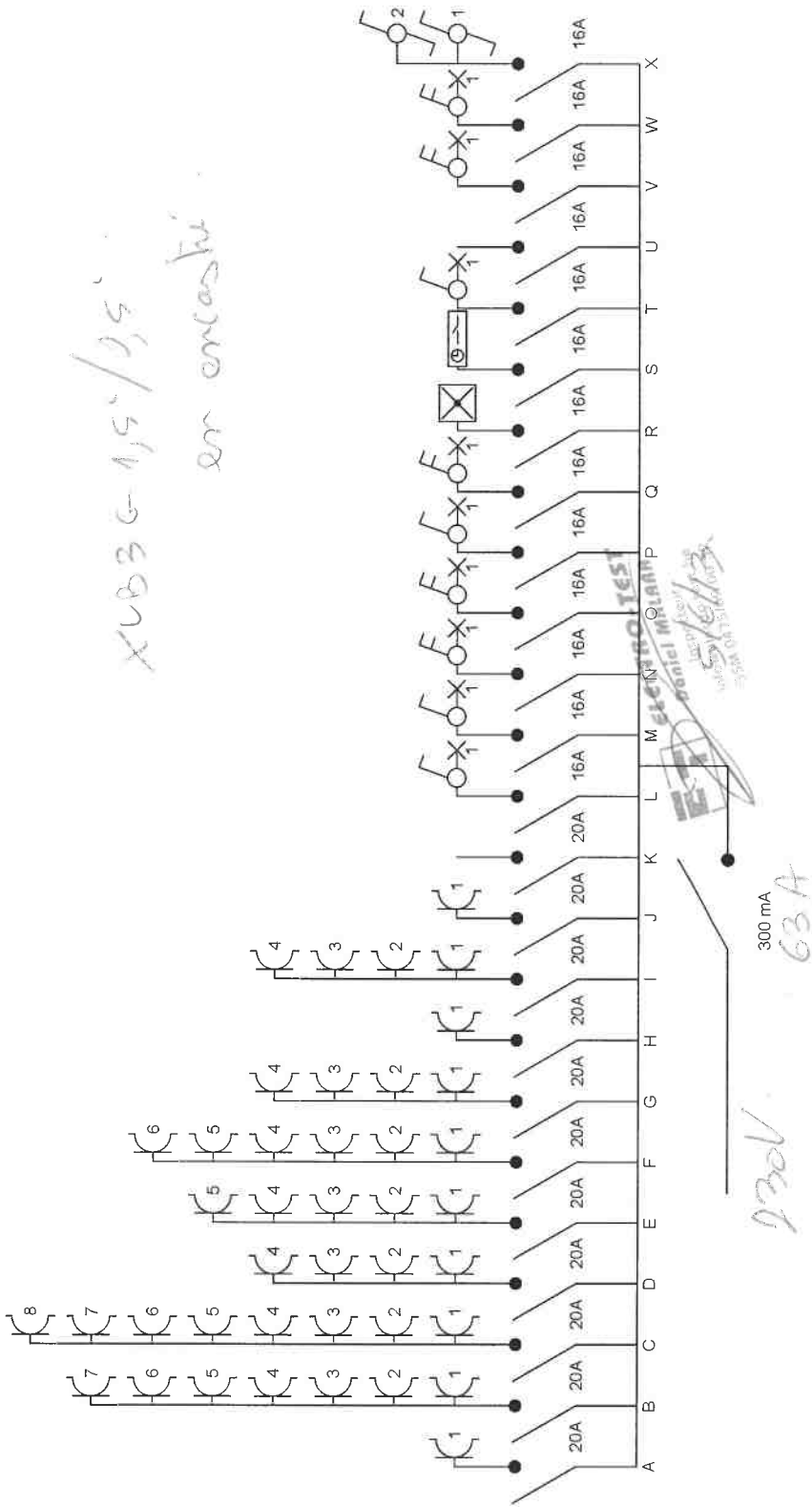
Conformé à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
Nouveau contrôle au plus tard un an après date de contrôle.

NOTE : a) l'obligation de conserver le P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique. b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique. c) l'obligation d'aviser immédiatement le S.P.F. ayant l'Énergie dans ses attributions, de tout accident survenu au domicile, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. d) l'obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapp. Ets/IE1.1.04

REALISE PAR UN PRODUIT AUTODESK A BUT EDUCATIF

REALISE PAR UN PRODUIT AUTODESK A BUT EDUCATIF

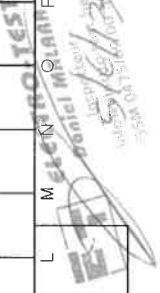


XUB3G-1,5/2,5
en encasté

300 mA

63A

1042





RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Adresse :
.....
.....

Organisme de contrôle : Électricité Best Inspecteur : D. MAYARA
Référence : 1211073811 Tel : 02 451 3839

Installation contrôlée : Adresse : allée du Guesclix 20 n°2
.....
.....
.....
Date du contrôle : 5/6/13 L'habitant est : propriétaire locataire
L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : est présente n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant : ester N° : 28761605 Index : 00000
131

Pression de service de l'installation intérieure : 20 mbar

Appareils d'utilisation	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : <u>1</u>	<u>C13</u>	<u>Chaffoteaux</u>	<u>24,4kW</u>
2
3
...

Conclusion :

L'installation neuve:

est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

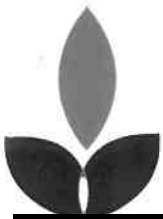
(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date 5/6/2013

HAFI001 FR-v3

EXEMPLAIRE: Blanc - GRD Rose - client Jaune - organisme de contrôle

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle



ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN APPLICATION DE L'ARRETÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.



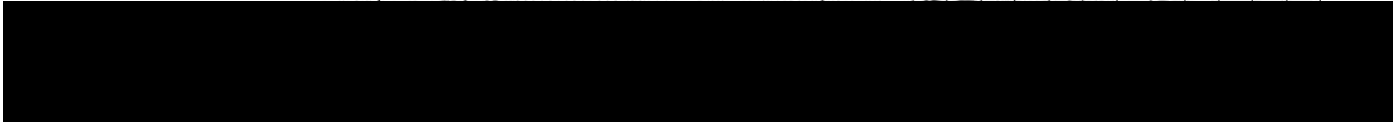
Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz

installation neuve / ~~partie neuve d'installation~~ (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue du Grand N° 20 Boîte : Etage : 102

N° postal : 4040 Commune : Heustal

marque compteur: alster N° du compteur: 70767605



conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003 , NBN D51-004 , NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

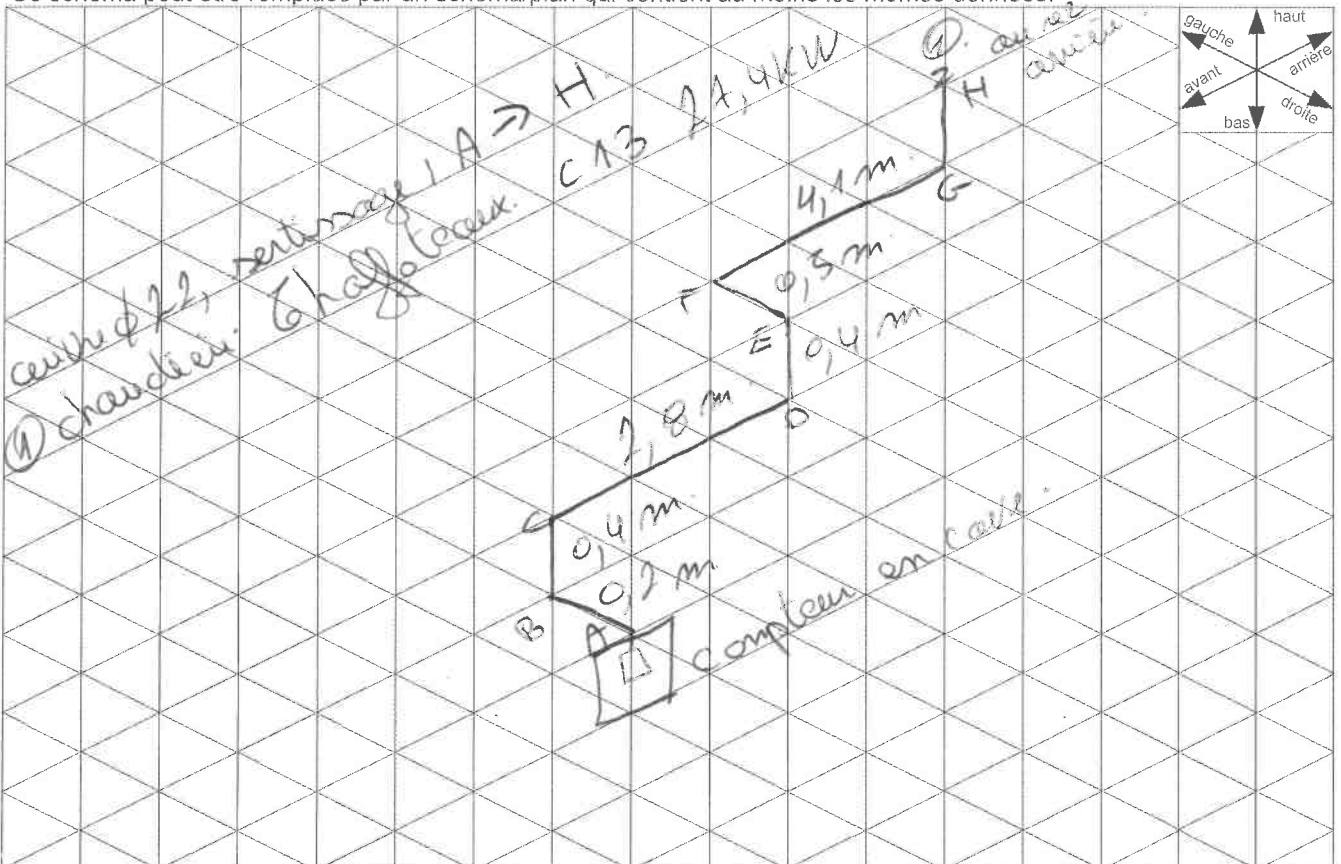
Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci .

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

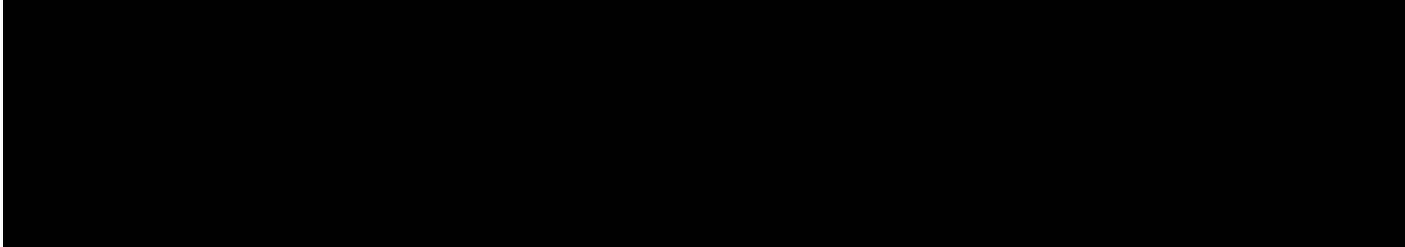
Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B,..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.





ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN APPLICATION DE L'ARRETÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.



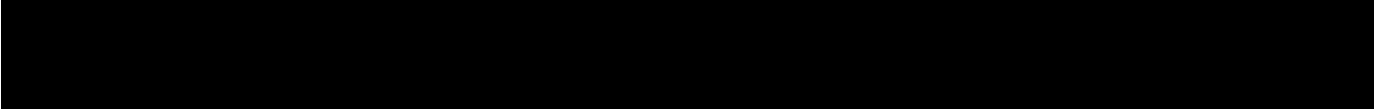
Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz

installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue *du Centre* N° *20* Boîte : Etage : *102*

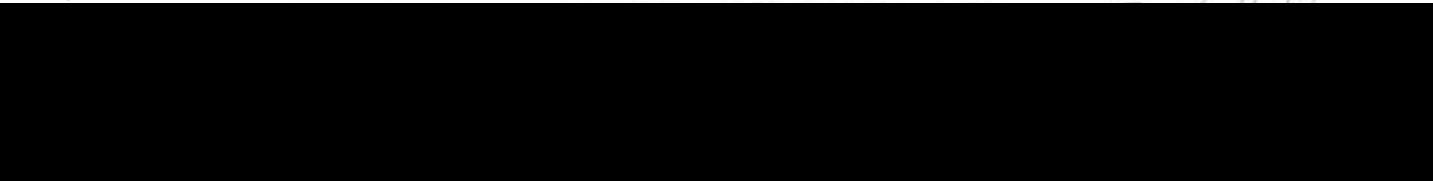
N° postal : *4040* Commune : *Heuslaar*

marque compteur: N° du compteur: *28767605*



conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003 , NBN D51-004 , NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci .



Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.

